

LES NOUVELLES DE **CHANONAT**

BULLETIN MUNICIPAL N°82 / FÉVRIER 2018

LES ORCHIDÉES DE NOS PELOUSES



VIE MUNICIPALE

TRAVAUX

ENVIRONNEMENT

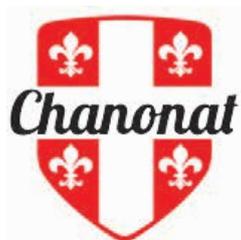
VIE LOCALE...





SOMMAIRE

- Vie municipale.....	2
- Aménagement et travaux.....	8
- Vie locale.....	10
- Culture et patrimoine.....	19
- Environnement.....	22
- État civil.....	25



INFOS

MÉDECIN:

Dr Minh BAUD - 04 73 87 59 51

INFIRMIÈRES:

Séverine RENAULT - 06 13 11 17 84

Alexandra AUBRETON - 06 13 11 17 84

CLINIQUE DE LA CHÂTAIGNERAIE :

04 26 88 63 86

PHARMACIE LE GERGOVIAL :

04 73 79 40 05

SAPEURS POMPIERS: 18

SAMU: 15

POLICE SECOURS: 17

MAIRIE DE CHANONAT - Le Bourg - 63450 CHANONAT

Tél. 04 73 79 41 05 - Fax 04 73 87 54 17 - mairie-chanonat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

» Lundi et vendredi 8h 45-12h 30 et 14h-17h » Mercredi 8h 45-12h 30 et 14h-16h 30 » Mardi, jeudi et samedi 8h 45-12h 30

Directeur de publication : Serge CHARLEMAGNE

Réalisation - Impression :  GROUPE DROUIN MAÎTRE IMPRIMEUR - Tél. 04 73 26 44 50



ÉDITO

MOBILISATION DES ÉLUS

J'ai la faiblesse de croire que la plupart des habitants de notre commune ont conscience de la mobilisation de leurs élus, de leur action et de leur souci permanent du bien commun qui passe avant les intérêts individuels.

Nous vivons dans une démocratie représentative: les électeurs de la commune nous ont confié la mission de gérer au mieux les affaires communales et donc de prendre des décisions. C'est ce que fait le conseil municipal en s'entourant du maximum de précautions et d'avis. Et si certains contestent nos décisions, nous continuerons à expliquer et à faire preuve de pédagogie. Il en va ainsi de notre société et de notre démocratie où il est plus facile de critiquer et de contester que de proposer et de prendre des responsabilités...

Des sujets délicats se profilent pour les élus: la révision du PLU en est un. Vous trouverez dans ce bulletin le texte de la délibération prise par le conseil municipal. Il ne s'agit pas de refaire un nouveau PLU, mais de l'adapter au nouveau contexte et aux récentes évolutions: notre monde bouge et, en 5 ans, beaucoup de choses ont changé qui nécessitent de faire évoluer notre document d'urbanisme. Nous avons prévu une large information tout au long du processus d'élaboration de cette révision. Il nous faut aussi négocier avec Mond'Arverne pour commencer la procédure.



Un autre sujet qui peut amener des remous: les rythmes scolaires et l'organisation de la semaine scolaire. C'est au conseil municipal de décider et je pense que ce n'est pas une bonne chose et que l'État se défausse trop facilement sur les collectivités locales. Entre ce que désirent les parents, les enseignants, les agents communaux et les besoins des enfants, comment devons-nous nous positionner? Quelle que soit la décision qui sera prise, il y aura forcément des mécontents. Nous proposons dans ce bulletin des pistes de réflexion. Nous nous efforcerons, bien entendu, de rencontrer tous les acteurs concernés. Mais nous souhaitons que chacun s'informe, réfléchisse et tienne compte des rythmes de l'enfant souvent ignorés. Il nous faudra décider avant fin mars sur l'organisation de la semaine: statu quo ou demander une dérogation pour un passage à 4 jours.

Les premiers ateliers citoyens ont été une réussite même si nous aurions souhaité plus de participants. Mais c'est un début tout à fait encourageant. Et puis, ce qui en est sorti est vraiment intéressant. Aussi, nous allons poursuivre avec du travail plus concret: la réalisation de fiches-actions (voir au dos du bulletin). Inscrivez-vous nombreux et, ainsi, faites vivre la démocratie!

*Le Maire,
Vice Président de Mond'Arverne Communauté
Serge CHARLEMAGNE*



PROJET DE TERRITOIRE

La parole aux habitants !

Conscients que l'avenir des 20 prochaines années se prépare dès aujourd'hui, les élus de Mond'Arverne communauté ont souhaité construire avec les habitants un projet de territoire.

Les objectifs de cette démarche :

- ▶ Permettre de planifier et construire l'avenir à l'horizon 2035, dans tous les domaines de notre vie quotidienne : culture, économie, environnement, social, scolaire, jeunesse, transports...
- ▶ Prévoir les aménagements et équipements les plus en phase avec les attentes des habitants actuels et futurs
- ▶ Aboutir à la réalisation d'un plan d'actions chiffré et réaliste

Cette réflexion dépasse largement le cadre institutionnel. Mond'Arverne communauté a l'ambition de fédérer autour d'un projet qui s'appuie sur le local, la vie et l'apport de chacun. Elle entend associer à chaque étape les habitants, les associations, les entreprises, etc.

Un lancement réussi

Le lancement de la démarche a eu lieu samedi 3 février, à Saint-Maurice-ès-Allier, en présence de Pascal Pigot, président de Mond'Arverne communauté, d'Antoine Desforges, conseiller communautaire en charge du projet de territoire, des vice-présidents de Mond'Arverne et de nombreux élus du territoire.

Plus de 140 personnes ont participé à un grand forum citoyen, ponctué d'ateliers de réflexion et d'animations destinées à mieux faire connaître le territoire et à permettre à chacun de s'exprimer librement sur ses attentes pour l'avenir du territoire.

Des ateliers thématiques de février à avril

La démarche se poursuit désormais avec des ateliers thématiques, qui se dérouleront du 26 février au 5 avril, sur tout le territoire (Horaires de 19 heures à 20h 30 (voir ci-dessous). Ils viseront à construire de manière la plus partagée possible un avenir commun.

Huit thématiques ont été identifiées :

- ▶ **Entreprendre et accueillir**
Lundi 26 février à Vic-le-Comte (Salle Louis-Paulet)
Mercredi 21 mars à Aydat (Salle du Conseil)
- ▶ **Préserver et valoriser**
Mardi 27 février à Tallende (Salle des fêtes)
Mardi 20 mars à Laps (Salle polyvalente)
- ▶ **Se déplacer, bouger**
Lundi 12 mars à La Roche Noire (Maison de la culture)
Jeudi 29 mars à Chanonat (Salle des loisirs)
- ▶ **Accompagner et soutenir**
Mercredi 28 février à Authezat (Salle du conseil)
Jeudi 5 avril à La Roche Blanche (Salle Jacques-Prévert)
- ▶ **Grandir et faire grandir**
Jeudi 8 mars à Saint-Saturnin (Grange de Mai)
Mardi 27 mars à Yronde-et-Buron (Salle polyvalente)





► **Se divertir, découvrir**

Mercredi 7 mars à Saint-Amant-Tallende (Salle Chabanne)
Lundi 19 mars à Busséol (salle du conseil)

► **Habiter, vivre le territoire**

Mardi 13 mars à Orcet (Salle des fêtes)
Mardi 3 avril à Sallèdes (Salle des fêtes)

► **S'adapter et innover**

Mardi 6 mars à Veyre-Monton (Salle harmonia)
Jeudi 15 mars à Manglieu (Salle des fêtes)

Pour permettre la participation de tous, nous veillerons à une répartition équilibrée sur le territoire de ces temps de travail, qui se tiendront de 19 heures à 20h30.

Vers un programme d'actions

Début juin 2018, les éléments issus de ces réflexions seront restitués, lors d'une soirée d'échanges autour des actions prioritaires à mettre en œuvre. L'occasion pour chacun d'être à nouveau force de proposition.

Enfin, à l'automne 2018, une soirée de clôture festive et conviviale permettra de présenter le programme d'actions finalisé et de rendre compte de la richesse des contributions de chacun.

**NOUS
COMPTONS
SUR VOUS !**



QUESTIONS

Réponses...

Par courrier daté du 30 novembre 2017, des habitants de la commune ont posé un ensemble de questions au maire. Une réunion a été organisée en mairie, le 19 décembre dernier, pour y répondre.

Pendant deux heures, le maire a apporté les réponses aux signataires du courrier et échangé avec eux. Le maire a rappelé que des réunions publiques avaient eu lieu, récemment, sur le projet des écoles et, en 2015, sur l'analyse financière de la commune, réunions qui répondaient en partie aux questions posées.

Pour la bonne information de tous, il paraît utile que questions et réponses soient portées à la connaissance de l'ensemble des habitants, tous contribuables de la commune. Bien entendu, les réponses ne sont pas exhaustives : retranscrire deux heures de dialogue représenterait un volume trop important et les échanges n'ont pas été enregistrés. Il importe également que certaines affirmations contenues dans le courrier soient corrigées.

Quel est le montant global du projet de restructuration du quartier des écoles (HT et TTC) et quelle en est la répartition par phase ?

Le maire a rappelé comment s'est déroulé le processus de décision. Il a également précisé qu'un comité de pilotage composé d'élus municipaux est chargé du suivi du dossier et de la présentation des propositions au conseil municipal. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité lors des différentes réunions du conseil pour ce qui concerne le projet des écoles.

Dans un premier temps, le conseil municipal, considérant que le projet était complexe, a chargé un cabinet d'architectes urbanistes d'une étude de faisabilité. Il s'agissait aussi d'avoir une idée du coût de l'opération envisagée : construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activité, puis rénovation de l'école élémentaire et création de classes supplémentaires.

L'étude a été présentée en réunion publique à l'ensemble de la population, en 2015. Le coût prévisionnel total dépassait de peu les 2 millions d'euros. Il s'agit d'un montant hors taxes, car la commune récupère la TVA.

Les bâtiments à construire étaient placés près de l'école maternelle.

Par la suite, une consultation a eu lieu pour choisir le cabinet d'architectes chargé de la maîtrise d'œuvre. Sur proposition du comité de pilotage du projet, le conseil municipal a choisi le cabinet Îlot Architecture de Clermont-Ferrand.

Ce dernier a élaboré un projet de bâtiment neuf pour accueillir le restaurant scolaire et une salle d'activités en remplacement du 1000 Club. Îlot Architecture a aussi fourni un avant-projet sommaire de rénovation de l'école élémentaire non retenu par le conseil municipal.

Le plan de financement du bâtiment neuf a été adopté par le conseil municipal, le 24 octobre 2017. Le coût prévisionnel du bâtiment et de ses abords est de 1 910 000 € HT.



Le coût prévisionnel total (avec les multiples honoraires des différents bureaux d'études et les assurances) approche les 2,5 millions d'euros HT, sachant qu'il s'agit d'un coût maximal et que le coût définitif pourra être moindre.

En ce qui concerne les aménagements entre les 2 écoles et la rénovation/agrandissement de l'école élémentaire, le conseil municipal souhaite rester dans une enveloppe d'environ 500 000 €.

Quel est le montant des subventions attendues pour chacune des phases du projet de restructuration du quartier des écoles ? Quels sont les montants des subventions engagées pour le projet de restructuration du quartier des écoles et notamment pour la première phase ?

La commune monte des dossiers à hauteur de 1,43 million d'euros. D'ores et déjà, plus de 860 000 € sont accordés ou en phase de l'être, soit plus de 30 % du montant prévisionnel.

Petit rappel : pour la construction de l'école maternelle, en 2004, les subventions ont financé environ 25 % du projet.

Quels sont les montants empruntés et sur quelle durée ? Quelle en est l'affectation prévisionnelle par phase ?

Pour l'heure, 1 million d'euros a été emprunté par la commune pour financer ce projet. L'analyse financière de la commune de Chanonat, réalisée en septembre 2015 et présentée à l'ensemble de la population, avait estimé que la commune pouvait emprunter 2,4 millions d'euros sur la période 2016/2020, sans atteindre les seuils d'alerte des différents ratios concernant l'endettement.

La marge de manœuvre est encore importante pour le financement des phases suivantes.



RÉUNION PUBLIQUE
27 OCTOBRE 2017



Le projet présenté de restaurant scolaire (phase 1 des travaux de restructuration du quartier des écoles) affiche une capacité de 150 places assises par service, ce qui donne 300 élèves en deux services. Selon le site de la commune, les effectifs sont de 141 élèves, écoles maternelle et élémentaire confondues. Les capacités d'accueil affichées de ce restaurant scolaire apparaissent nettement supérieures aux besoins. Ce dimensionnement s'appuie-t-il sur une étude prévisionnelle de l'évolution démographique ? Si oui, quel est son contenu ?

Il y a dans la question une affirmation fautive car le projet n'est pas surdimensionné: il s'agit bien d'un projet de restaurant comportant 150 places et non 300. Si actuellement la cantine réalise 2 services, c'est dans des conditions tout à fait anormales et en raison du manque d'espace et du bruit généré par les plus de 100 rationnaires qui fréquentent chaque jour la cantine de Chanonat. Une telle situation ne peut perdurer, tant pour les enfants que pour les personnels qui doivent procéder à un nettoyage précaire entre les 2 services. Quand il y a 150 places, il n'y en pas 300.

Il est bien difficile de prévoir l'augmentation du nombre d'élèves. Nous nous sommes basés sur la prévision du P.L.U., seul document de référence avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces 2 documents sont consultables en ligne.

Une éventuelle augmentation de la population de notre commune implique-t-elle des modifications du P.L.U. et donc de nouvelles surfaces constructibles ? Si oui, quelles sont les projections ?

Les projections restent identiques à celles du P.L.U. actuel (soit 2000 h à l'horizon 2025 donc une augmentation de moins de 18 % par rapport aux 1700 h actuels). Une éventuelle révision du P.L.U. ne modifiera pas cette donnée.

Quelle est la stratégie fiscale à court et moyen terme de la commune ? Quel est précisément l'impact du projet sur les comptes de la commune ? Quelle est la capacité d'emprunt de notre commune et quelle est la part des emprunts prévus pour financer ce projet sur la capacité totale d'endettement de la commune ?

La stratégie fiscale reste la même: depuis 2014, le conseil municipal n'a pas augmenté les taux de fiscalité, malgré la baisse significative de la dotation de l'État.

Le conseil municipal a la volonté de rester sur la même ligne: maintenir les taux en vigueur qui restent pourtant très raisonnables à Chanonat.

L'impact de l'emprunt d'un million d'euros sur le budget de la commune est de 42 709,90 €. Quant à la capacité d'emprunt, elle sera, bien entendu, révisée en fonction de l'évolution des recettes de la commune. En 2015, la commune pouvait emprunter 2,4 millions d'euros pour financer ses investissements. Elle est loin d'avoir emprunté un tel montant.

En conclusion

Les élus ont envisagé toutes les solutions possibles. Ils ont dû tenir compte de l'existant: **notamment de l'éloignement entre les 2 écoles, de la route départementale les séparant et du relief de la zone.** Ils ont aussi dû considérer le coût des diverses solutions. Malgré tout, le coût du bâtiment peut paraître important, en raison notamment du lieu de son implantation qui a paru, à tous, celui le plus pertinent.

Le coût s'explique aussi par les nombreux aménagements obligatoires liés à la réglementation sur les ERP (Établissements Recevant du Public).

Vos élus ont donc décidé en choisissant la solution qui leur a paru la plus raisonnable et la plus susceptible de bien répondre aux besoins des enfants de la commune et aux besoins de ceux qui utiliseront plus tard la salle d'activité: membres des diverses associations de la commune, actuelles et futures. C'est un projet raisonnable, correspondant aux besoins de notre commune. ■

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Si vous avez des compétences en informatique et souhaitez apporter un tutorat dans des ateliers de débutant :



► *Contactez le secrétariat de mairie*

PAIN DES DÔMES

Un distributeur automatique de pain dans votre commune sera prochainement mis en service.

La société S.A.S. Pain des Dômes en partenariat avec la mairie de Chanonat vous proposera :

- Un pain de fabrication artisanale au levain et germes de blé (provenance: Moulin de Païou, Aubière)
- Un réapprovisionnement quotidien
- 7 Jours/7
- Prix de la baguette: 1 €
- Viennoiseries le week-end (éventuellement)

Les horaires d'approvisionnement et les quantités seront variables dans les premières semaines, pour nous permettre d'optimiser au mieux la machine en fonction de la demande.

Merci de votre compréhension.

► *En cas de problème avec le distributeur, vous pouvez nous contacter*

à ce numéro : 06 30 45 24 84 ou par mail : paindesdomes@gmail.com



RYTHMES SCOLAIRES

4 jours et 1/2 ou 4 jours ?

Depuis la rentrée 2015 et la réforme des rythmes scolaires, l'organisation de la semaine des élèves de Chanonat est rythmée sur 4,5 jours après décision unanime du Conseil Municipal. Une consultation avec l'ensemble des acteurs de la journée de l'enfant avait été conduite par Mme Mercier, adjointe chargée des écoles..

Depuis 2015, les activités périscolaires sont proposées de 15h45 à 16h30. Cette organisation peut être modifiée et sans doute améliorée. Pour encadrer les temps périscolaires, du personnel de la commune a été formé et leur temps de travail a été augmenté.

Alors que l'organisation portant sur la meilleure organisation de la journée de l'enfant en était qu'à ses tous débuts, le Décret du 27 juin 2017 a remis le débat sur la table. Les communes se sont vues accorder la possibilité de demander une dérogation à la semaine scolaire organisée sur 4,5 jours, afin de revenir, éventuellement, à celle de 4 jours. Cette possibilité était ouverte dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Dans un premier temps, la municipalité a souhaité prendre le temps de la réflexion avant toute décision hâtive sur un sujet aussi important. L'impact de l'organisation de la journée scolaire sur les capacités et conditions d'apprentissage des élèves est loin d'être neutre.

Il a donc été décidé de s'informer : en se procurant la littérature sur le thème des rythmes de vie et des rythmes scolaires des enfants, mais aussi en se rapprochant des spécialistes faisant référence dans ce domaine. Nous avons convié les parents à une conférence qui avait lieu à Châtel-Guyon, animée par Claire Leconte, professeur émérite en psychologie de l'éducation, chercheuse en chronobiologie, spécialisée dans la question des rythmes biologiques des enfants. Lors de son intervention du 6 février dernier à Châtel-Guyon, les élus présents ont écouté attentivement l'intervention de Mme Leconte.

Elle a proposé des orientations qui permettraient d'améliorer l'organisation globale de la journée de l'enfant. Elle a notamment rappelé que le temps à l'école ne représente que 10 % de sa vie, les autres correspondant plutôt à des temps de vie en famille, à des activités sportives ou de loisirs extra-scolaires, d'accueil en garderie ou centre de loisirs...



À retenir, à méditer... voici l'essentiel des préconisations de Mme Leconte, fondées sur l'analyse scientifique des rythmes biologiques des enfants :

- ▶ **Organiser la semaine scolaire sur un rythme régulier et continu sur 4,5 jours** en donnant priorité aux matinées qui peuvent être allongées car plus favorables aux apprentissages ;
- ▶ Aménager des temps calmes et/ou libres pendant la pause méridienne, laquelle doit être maintenue à deux heures quand il y a nécessité d'organiser deux services de restauration, et de limiter les temps de transition et de changements d'activités qui sont source d'agitation ;
- ▶ Organiser des activités périscolaires en lien avec le projet d'école et les renseignements si possible sur une après-midi libérée (sous réserve des capacités organisationnelles de la commune) ;
- ▶ Veiller à un temps de sommeil suffisant et régulier, y compris pendant les vacances scolaires propices aux dérèglements.

Au vue de ces éléments, la municipalité va poursuivre sa réflexion pour contribuer à aménager au mieux la journée de l'écolier. Elle mettra un point d'honneur à privilégier toujours l'intérêt propre de l'enfant, ses capacités d'apprentissage et pour cela, elle poursuivra son travail de concertation avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves, afin d'aboutir à un aménagement des horaires scolaires, pour la rentrée scolaire, qui soit le plus largement partagé. ■

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Samedi 13 janvier 2018



VERS UNE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin d'envisager une définition de l'affectation des sols et une organisation cohérente de l'espace communal, le Conseil municipal, à l'unanimité, a considéré qu'il y avait lieu de réviser le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L. 123-6 à L. 123-19 et R 123-15 à R. 123-25 du code de l'urbanisme.

Plus précisément, par le biais de la révision de ce document, les objectifs poursuivis par la commune sont :

- 】 de mener une réflexion prospective sur le développement communal ;
- 】 d'adapter le PLU actuel aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires ;
- 】 de favoriser la protection et la mise en valeur des espaces naturels de la commune ;
- 】 de favoriser la protection des sites et bâtiments classés et remarquables ;
- 】 d'améliorer la mise en valeur du patrimoine de la commune ;
- 】 de permettre une évolution des zones à urbaniser et des zones constructibles ;
- 】 de délimiter des zones d'implantation de commerces et de services sur le bourg de Chanonat dans des espaces actuellement non prévus à cet effet ;
- 】 de prévoir l'implantation de nouveaux espaces publics ;
- 】 de prévoir des zones destinées aux activités sportives et aux loisirs ;
- 】 de protéger les zones de jardin.

Le Conseil Municipal a décidé :

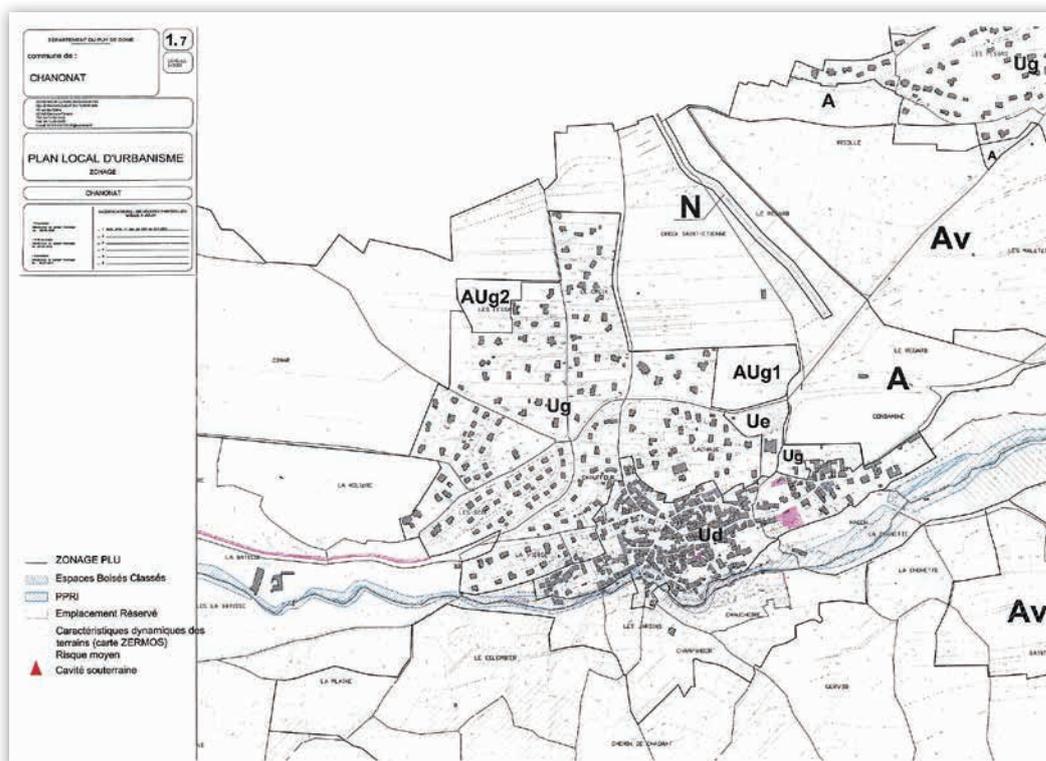
- 】 de prescrire la révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan Local d'Urbanisme,

- 】 d'exercer, si nécessaire, la faculté d'opposer un sursis à statuer, selon les formes et conditions édictées par l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme,
- 】 d'autoriser M. le Maire à engager une consultation de bureaux d'études en urbanisme afin de désigner celui qui sera chargé des études de révision du Plan Local d'Urbanisme,
- 】 de donner autorisation à M. le Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à ces études et procédures de révision du P.L.U.
- 】 de solliciter l'État, conformément aux dispositions de l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme, pour qu'une dotation soit allouée à la Commune afin de compenser en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du P.L.U.

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du P.L.U. seront inscrits au budget de l'exercice considéré, soit en 2018.

Les modalités de la concertation en application des dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi :

- 】 Cinq articles dans le bulletin municipal après chaque étape de la révision du document (Diagnostic, projet d'aménagement et de développement durables, orientations d'aménagement et de programmation, zonage, Règlement...)
- 】 la tenue de quatre réunions publiques d'information,
- 】 l'affichage en mairie de panneaux réalisés par le bureau d'études chargé de l'élaboration du P.L.U., faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du P.L.U. et notamment du Projet d'Aménagement de Développement Durable,
- 】 la mise à disposition d'un registre de remarques où les observations pourront être consignées.
- 】 la mise à disposition des documents d'étude sur le site Internet de la commune.



TRAVAUX

Équipe d'Insertion

Plusieurs bâtiments de la commune ont été victimes d'actes de malveillances, en particulier l'œuvre de tagueurs...

Afin de recouvrir les « œuvres » de ces artistes inconnus, le conseil municipal a pris la décision de faire appel aux chantiers d'insertion de la communauté de commune Mond'Arverne.

Créés en 2017, les 2 chantiers d'insertion TENPP (Tourisme Espaces Naturels et Petits Patrimoines) sont nés de la volonté de Mond'Arverne de conventionner l'insertion par l'activité économique sur son territoire. Leur gestion a été confiée au Relais Aseve, « ASEVE, Association Solidarité Emploi Vic-le-Comte et ses Environs ».

Chaque chantier est composé de 9 personnes en insertion et d'un encadrant. Ils interviennent sur les 28 communes de Mond'Arverne, afin de répondre aux besoins de la communauté de communes et à ceux des communes.

Liste non exhaustive, des travaux pouvant être réalisés :

- › Peinture
- › Petite maçonnerie
- › Petits patrimoines
 - . Restauration
 - . Création
- › Entretien
 - . Espaces naturels
 - . Sites touristiques

Local du terrain foot - rugby



Avant travaux

Après travaux



Local du tennis



Avant travaux

Après travaux



Local de la pétanque :

ce local avait aussi subi les assauts de tagueurs. Il a été entièrement repeint, extérieur et intérieur.



LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'AD'AP

(Agenda d'Accessibilité Programmée)

La loi oblige, depuis 2005, soit depuis plus de 12 ans, les collectivités à réaliser les aménagements nécessaires à l'accessibilité pour les personnes présentant un handicap. Un programme a été conçu, en 2015 et validé par le conseil municipal.

Depuis 2 ans, des travaux ont donc été effectués pour la mise en conformité de nos bâtiments et des autres propriétés communales. Chaque établissement recevant du public doit devenir accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Il faut être réaliste: nous ne pourrons pas rendre tout notre patrimoine accessible: la médiathèque, les terrains de sport, notamment, ne pourront pas être adaptés. Il nous faudra les laisser en l'état ou trouver d'autres solutions. Tous ces aménagements ont un coût important pour la collectivité qui doit respecter les obligations qui lui sont faites de par la loi.

Nous avons néanmoins avancé dans notre calendrier.

La salle des loisirs et du temps libre est complètement accessible avec 2 places de stationnement, des portes avec un grand ouvrant permettent maintenant le passage d'un fauteuil et une banque a été adaptée dans le local buvette...

Le cimetière de Chanonat a été engazonné et permet la circulation des fauteuils. Nous étudions maintenant la création d'une porte donnant directement sur le parking aménagé où une place « PMR » sera matérialisée.

Le parc public et la maison des associations sont devenus accessibles en même temps grâce au cheminement créé. Nous avons dû, hélas, sacrifier la haie existante. L'espace de jeu a été conservé. Les manifestations pourront donc perdurer dans cet espace. Le parc est fermé actuellement pour permettre la pousse du gazon semé récemment.

À Varennes, le Pitchou est maintenant doté d'une place PMR et divers petits aménagements ont été réalisés à l'intérieur, conformément aux préconisations contenues dans l'étude réalisée avec l'aide de la communauté de communes.

Le conseil municipal des enfants a lancé le projet de refaire la passerelle sur l'Auzon en bas du village. Beaucoup de difficultés empêchent aujourd'hui la réalisation de ce projet. Nous souhaitons une passerelle sans marche, mais nous avons besoin de l'accord des bâtiments de France et de la police de l'eau... Avec de la persévérance, nous arriverons peut-être au bout du projet.

Tous ces travaux ne facilitent pas seulement la vie des personnes à mobilité réduite (pour qui ces aménagements sont indispensables). À chaque moment de la vie, nous pouvons avoir des difficultés à nous mouvoir: les familles avec les poussettes, une fracture qui vous immobilise pour un temps, un âge qui avance... ■



(PROJET / CARACYCLE) À CHANONAT



LE PRINCIPE GÉNÉRAL

Des adultes bénévoles, parents d'élèves, grands-parents ou villageois passent chercher à vélo les enfants volontaires pour rouler tous ensemble, en toute sécurité jusqu'à leur école.

LE PROJET COMMENCE

Après les vacances de Pâques 2018.
Un jour par semaine de Pâques à Juillet, et de Septembre jusqu'aux vacances de Toussaint. (l'aller et le retour de l'école seront assurés).
Ouverts aux enfants du CE1 au CM2 et habitant le village de Chanonat.

DES QUESTIONS...ENVIE DE PARTICIPER...

Marie Souteyrand Valdovinos
06 63 56 24 81
mariesoutvaldo@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

L'Assemblée générale du comité des fêtes s'est déroulée le 7 janvier dernier à 11 h.



La présidente, Blandine Secques, a rappelé les différentes manifestations organisées l'an passé et la trésorière a présenté un bilan positif de cette année.

Pour 2018, le comité prévoit le vide grenier le 10 juin, la retransmission des éventuelles finales de l'ASM et la fête patronale les 22 et 23 septembre.

À l'issue de cette assemblée générale, une nouvelle personne de Varennes, s'est proposée pour intégrer l'équipe déjà en place. L'équipe se compose maintenant de 10 personnes.

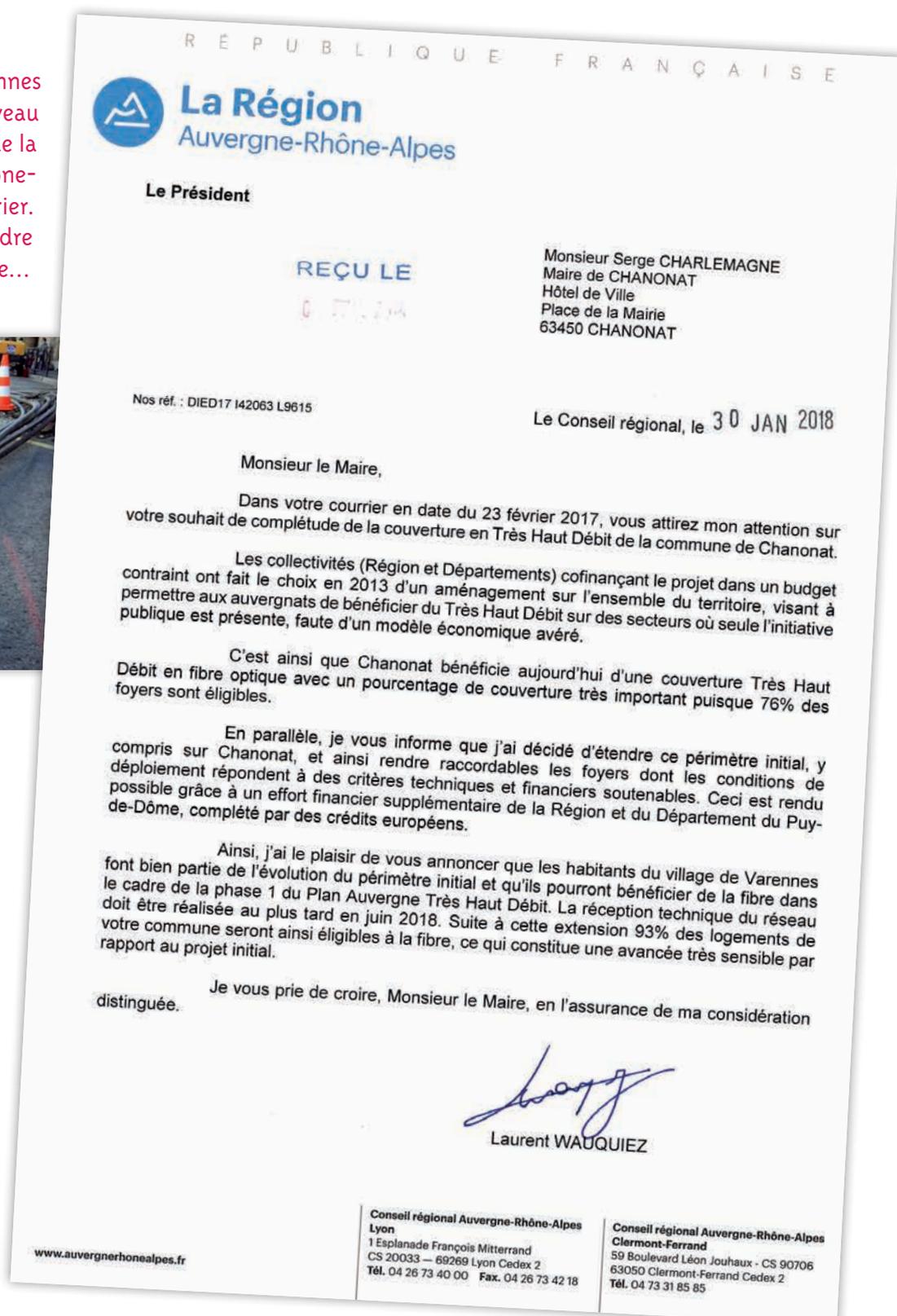
Les membres du bureau restent inchangés :

- ▶ Présidente: Blandine SECQUES
- ▶ Trésorière: Nadège FOURNIER
- ▶ Secrétaire: Julien MIANAT

Bien entendu, le comité des fêtes accueille toute personne de bonne volonté pour participer à ses animations! ■

DES NOUVELLES DE LA FIBRE À VARENNES...

Certains habitants de Varennes s'impatientent. Un nouveau courrier du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes précise le calendrier. Il vous suffit d'en prendre connaissance...



ÉCOLE MATERNELLE GÉRARD RIVES



Les deux classes vont une fois par mois à la bibliothèque municipale pour emprunter un album par enfant. Les bénévoles racontent une histoire et réservent toujours un accueil chaleureux aux enfants. Pour Noël, elles se sont déplacées à l'école pour montrer un kamishibai à chaque classe.

Les élèves sont réunis en chorale une fois par semaine.

La dernière semaine de décembre, les enfants ont reçu la visite du Père Noël qui a apporté des cadeaux pour les classes. Ils ont chanté devant lui. La municipalité a offert un goûter que les enseignantes ont fait déguster le dernier après-midi.

La classe des PS-MS écrit régulièrement aux correspondants de l'école d'Orbeil. Chacun a reçu une carte de vœux confectionnée par les enfants. L'enseignante envisage une rencontre entre les deux classes au troisième trimestre.

Le groupe des moyens a travaillé autour des aimants, ils ont même fabriqué une canne à pêche chacun et un poisson avec un œil métallique.

Les grands ont parlé des nuages, ils se sont posé des questions, ils ont fait des expériences, ils ont pris des photos... dans le cadre du projet ASTEP (activités scientifiques et techniques à l'école primaire) ils ont été aidés par une étudiante scientifique des Cézeaux. ■

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la directrice : Mme Tournadre, au 04 73 78 26 98





ASSOCIATION CVJ

Association des parents d'élèves

C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli, lors de l'assemblée générale, de nouveaux parents prêts à donner de leur temps afin que l'association puisse continuer à vivre et organiser des manifestations.

Il est important de rappeler que l'argent récolté lors de ces manifestations sert à financer des projets pour nos enfants scolarisés.

Pour ce faire, à vos agendas! et notez dès à présent les dates importantes:

► **Début février** vous trouverez dans les cahiers les commandes de gâteaux BIJOU. N'hésitez pas à solliciter votre famille, vos voisins, vos collègues...

► **Samedi 17 mars**: notre carnaval annuel attendu par nos enfants mais aussi leurs parents. On vous attend nombreux pour le défilé de l'après-midi, suivi de la boum pour les enfants et le repas dansant... pour les parents.

► **Une bourse aux vêtements et jouets** est prévue mais la date n'est pas encore fixée.

Une seconde vente BIJOU sera éventuellement effectuée pour fin d'année scolaire.

N'oubliez pas que nos bénévoles de **L'AIDE AUX DEVOIRS** ont besoin de personnes supplémentaires. Et nous tenons à les remercier pour le super travail qu'elles effectuent auprès de nos élèves. Nous remercions également les nouveaux venus. Cette mobilisation fait vraiment plaisir.

À bientôt!



Valérie RATINIER ► 07 50 39 21 86
Pauline VOUTE ► 06 67 67 62 73



15 avril 2017 contre Brioude à Chanonat

LE BOC

C'est la deuxième saison du BOC (rugby loisir) et tout se passe bien pour cette équipe soudée et conviviale, invaincue à domicile.

Le staff, bénévoles et joueurs seront heureux de vous accueillir lors de notre prochain match (réception des ACKC de Pont-du-Château) le jeudi 15 mars à 19h.

► **Président:**

► Benjamin PRADELLA - 06 72 43 11 70

LES AMIS DE L'AUZON

Le 12 janvier, le Club Les Amis de l'Auzon a tenu son Assemblée Générale en présence des adhérents de l'association. Madame Fernandez, Présidente, a ouvert la séance en présentant ses vœux.

Une pensée a été demandée pour les adhérents décédés durant l'année.

Elle a retracé l'activité de l'année écoulée. Des prévisions pour 2018 ont été évoquées avec, entre autres, une sortie en juin.

La trésorière a donné le bilan financier approuvé à l'unanimité.

Ensuite, dégustation de la galette.

Comme tous les ans, Madame la Présidente convie toutes les personnes retraitées de la commune à venir au club tous les vendredis de 14h à 18h.



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE

Secteur de Chanonat



Les appels au don de l'EFS se multiplient en raison de la faiblesse des réserves aussi nous avons besoin de votre soutien.

En ce début d'année nous tenons à offrir tous nos vœux en priorité aux malades et aux fidèles donateurs qui étaient 46 dont 4 nouveaux lors de notre collecte du 21 décembre, résultat satisfaisant étant donné la date tombant en période de fêtes de fin d'année. Claude Rougier, nouvellement entrée dans le secteur de Chanonat a eu « son baptême du feu ».

Auparavant 3 membres de l'association avaient été reçus par Bruno Bonnefont et ses élèves de CM1 et CM2. Cette deuxième intervention toujours dans le but de promouvoir le don de sang montre combien le corps enseignant est sensible à notre cause.

Nous remercions vivement Bruno et les enfants qui montrent toujours beaucoup d'attention.

Quelques dates à retenir

- 25 février**
 Assemblée Générale de l'UD des ADSB du Puy-de-Dôme à Aubière,
- 23 mars**
 Assemblée Générale de l'ADSB de Saint-Amant-Tallende
- 28 mars**
 Collecte à Aydat (Foyer Rural)
- 12 avril**
 Collecte à Tallende (Salle des Fêtes)

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a réuni pas moins de 59 personnes cette année (dont plusieurs élus) et de l'avis de tous, un petit vent de fraîcheur et de renouveau était venu souffler sur la salle des loisirs en ce dimanche 14 janvier.

Nous avons eu le plaisir de partager un déjeuner inventif, copieux et raffiné, concocté par le traiteur clermontois « Création Gourmande » et de profiter entre chaque plat de la présence de 2 transformistes de la troupe « les talons résilles », qui nous ont offert un éventail très varié de leurs imitations : Serge Lama, Dalida, Rika Zaraï, Liza Minnelli, et tant d'autres.

Nous espérons vous retrouver plus nombreux encore l'année prochaine et promettons de vous surprendre encore et encore. ■



SAINTE BARBE

Le samedi 20 janvier a eu lieu la cérémonie de la Sainte Barbe à la salle des loisirs.

Comme chaque année les sapeurs-pompiers de la caserne de la Roche Blanche-Chanonat ont reçu, diplômes, médailles et grades.

Le lieutenant Jean ALEX-BALZARINI, Chef de centre, a tout d'abord rappelé l'effectif du centre 23 pompiers : 2 officiers, 7 sous-officiers, 6 caporaux, 8 sapeurs 1^{re} classe. Le nombre d'interventions est stable : 149 en 2017 (147 en 2016).

Louis BUREAU a gagné les rangs de la caserne le 1^{er} octobre.

William LAUREAUX a suivi le stage de chef d'agrès-incendie*.

David Maginot a été nommé au titre de caporal-chef, Julien Martins et Fabrice Berthelot au grade d'adjudant.



6 sapeurs ont reçu la médaille des 10 ans : Laurent BORNE, David MAGINIOT, Christophe MARTINS, Julien MARTINS, Yves MALECKI et Fabrice BERTOLOTTI.

David LARIO a reçu la médaille des 20 ans et la médaille des 40 ans a été remise au lieutenant Jean ALEX-BALZARINI qui célébrait sa dernière Sainte Barbe. Le Chef de Centre passera le flambeau dans l'année, après une carrière bien remplie, il a reçu de la part de du commandant Christophe CESCUT, chef de groupement, l'insigne et le diplôme de Chef de Centre.

Ce dernier a souligné l'engagement de tous les pompiers pour les services rendus à la population, de jours comme de nuits au détriment de leurs vies familiales.

Les maires de Chanonat et la Roche Blanche ont eux aussi remercié ces hommes et ces femmes disponibles pour les 2 communes.

La cérémonie a été suivie traditionnellement d'une soirée conviviale. ■

*Le chef d'agrès est, en France, le sapeur-pompier responsable de la planification et de la gestion des activités du personnel armant son véhicule. « Chef » désigne en effet un homme ou une femme qui supervise les opérations, tandis qu'« agrès » signifie véhicule, attelage.

SOCIÉTÉ DE PÊCHE LA CHANONATOISE

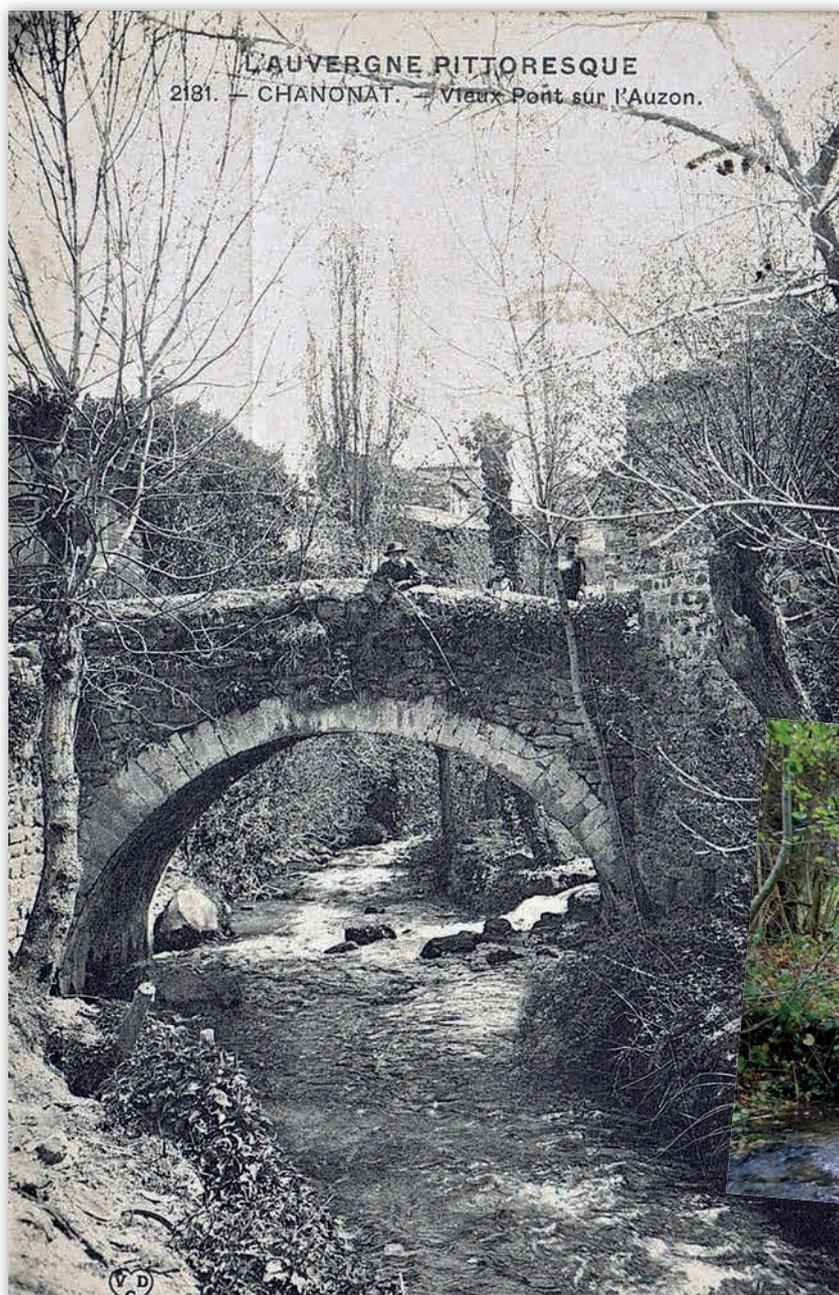
La Société de Pêche la Chanonatoise présente tous ses vœux aux pêcheurs ainsi qu'à la population de la Commune.



SOCIÉTÉ DE PÊCHE

La Chanonatoise

Siège social : MAIRIE - 83450 CHANONAT



L'année 2018 a commencé par le nettoyage du béal et des abords de l'étang, le 13 janvier.

L'Assemblée Générale a eu lieu dimanche 11 février et s'est poursuivie par un repas, ouvert à tous, à Romagnat.

Avant l'ouverture de la pêche, le samedi 10 mars, 50 kg de truites fario seront lâchés dans l'Auzon.

Comme d'habitude, les alevins de truites ont été commandés au Conseil Départemental, pour une mise à l'eau courant avril.

Un panneau d'affichage a été commandé en remplacement de l'actuel abîmé. La pose est prévue dans le courant du mois de février.

La Fête de la Pêche est programmée pour le Dimanche 3 juin, avec la commémoration du 21e anniversaire de la mise en service de l'étang. Cette fête traditionnellement très conviviale est ouverte à tous. Le programme définitif sera communiqué au printemps. ■



VÉGÉTATION PRIVÉE DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Afin de n'occasionner aucune gêne aux passants, notamment à la circulation des véhicules, et pour **garantir la sécurité de tous, il faut veiller à ce que les haies ne débordent pas sur la voie publique.**

Taillez vos haies !

• Il faut veiller à ne pas encombrer les fils des réseaux aériens (téléphone, électricité, éclairage public...) et couper lierre et autres végétaux qui peuvent perturber le fonctionnement normal des réseaux.

Les habitants sont tenus d'assurer l'alignement de leurs haies et l'élagage de leurs arbres lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

Les arbres ou branches qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Tout ce qui touche à la sûreté dans les rues, places et voies publiques, circulation dans les chemins d'une commune, relève des pouvoirs de police du maire qui peut imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété mettant en cause la sécurité.

Un premier courrier est envoyé pour demander que cette taille soit effectuée dans les meilleurs délais. Si le courrier reste sans effet, un second courrier est adressé en recommandé avec mise en demeure d'effectuer les travaux dans un délai imparti, délai au-delà duquel, les travaux seront effectués par une entreprise mandatée par la mairie qui se fera alors rembourser par le propriétaire, via le trésor public (article L. 2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011). ■

Exemples

Débords sur les trottoirs, encombrement lignes électriques.



Risque de dysfonctionnement de l'éclairage public

Risque d'accident et gêne à la circulation



QUE SONT DEVENUES LES VIGNES ?



Les vignes sur les coteaux qui surplombent le château de la Bâtisse produisaient, selon les anciens de la commune, un vin de qualité... Hélas! Elles ont disparu et, aujourd'hui, le secteur est envahi par les ronces, les chemins ont disparu et les murets de pierre n'apparaissent que par endroits. C'est un patrimoine qui nous échappe...

Une partie de ces côtes est propriété de la commune. Pourquoi ne pas envisager de reconquérir cet espace de 8 hectares? Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec les élus et apporter leurs idées.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



MONUMENT
AUX MORTS
DE CHANONAT



JEAN BONICHON

UN DEUXIÈME ARTISTE EN RÉSIDENCE

DU 15 MAI AU 30 JUIN 2018

L'association Champ libre avec le soutien de la mairie de Chanonat, de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et le partenariat de l'association « Artiste en résidence » à Clermont-Ferrand ont le plaisir d'inviter, pour cette deuxième partie de programmation annuelle, l'artiste JEAN BONICHON.

Qu'est ce qu'une résidence d'artiste ?

En règle générale, les résidences d'artistes qui existent partout en France et à l'étranger sont des lieux qui accueillent un ou plusieurs artistes pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, afin que celui-ci ou ceux-ci puisse(nt) effectuer un travail de recherche ou de création. L'artiste peut vraiment travailler et s'investir grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et d'un atelier. À Chanonat, Jean Bonichon, artiste vivant à Viersat va créer son atelier durant un mois et demi dans l'ancienne salle de classe de l'école de Jussat.

Entretien avec l'artiste, en attendant de l'accueillir :

Jean, peux-tu nous parler de ton parcours ?

Diplômé en 2010 de l'École Supérieure d'Art de Clermont-Ferrand, je décide de m'installer à Nantes.

L'année suivante, je deviens lauréat du Prix des Arts Visuels de la Ville et suis retenu pour ma première résidence (Maison Chevolleau à Fontenay-le-Comte); c'est dans cette dynamique que j'enchaîne les expositions et les événements en France comme à l'étranger.

En 2016, « Le Voyage » à Nantes m'invite à réaliser ma première œuvre pérenne; cette commande de la Ville à inventer le mini-golf du Camping Municipal prend forme dans petits Voyages Extraordinaires, un parcours de sept pièces qui revisitent l'œuvre de l'écrivain Jules Verne par un regard facétieux et contemporain.

La même année, je choisis de revenir en Creuse, ma région d'origine.

Artiste nomade, c'est depuis cette base que je développe une pratique protéiforme qui combine les médiums. Naissent des formes hybrides nourries d'une forte charge poétique et jouant du décalage et de l'absurde.

En 2011, tu as participé au parcours d'art contemporain TROPISME (s), qu'avais-tu présenté ?

Plusieurs pièces étaient exposées sur différents sites de Chanonat pour Tropisme(s).

Les sculptures exposées s'amusaient toutes du même procédé; des formes géométriques colorées jouaient la tradition de la sculpture minimale: un cône jaune de 120 cm de haut, un polyèdre vert de même dimension et un parallépipède rectangle blanc de 210 cm.

Lorsque l'on regardait de plus près les formes parfaites et séduisantes se voyaient attribuer chacune un objet du quotidien qui les faisait basculer vers autre chose de plus narratif.

Ainsi, le cône affublé d'une pelle se transformait en un simple tas de sable; c'est en faisant le tour du polyèdre que l'on découvrait le tronc d'un sapin abattu sur la berge de L'Auzon; à la base de la forme blanche élégante était posé un combiné bleu qui la renvoyait définitivement à sa condition de cabine téléphonique.



Cône

RÉNOVATION DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DE L'ARBRE



La langue apprivoisée

J'aime l'idée que ces objets élégants ne soient, en fin de compte, que des leurres qui aiguisent la curiosité ; une fois pris, on s'avance et découvre que la belle forme est associée d'un objet on ne peut plus banal.

Alors se met en place une petite histoire qui donne à la scène sa légitime existence.

Vers quoi s'oriente ta recherche ? Tu vas en être en résidence à Chanonat un mois et demi, as-tu des envies particulières ?

J'ai des envies de matériaux en volume ou en installation, des idées de technique de travail ont germé.

Penser des espaces intérieurs ou extérieurs comme des paysages, profiter d'une texture, d'une couleur pour dévoiler ou effacer ce qui fait un quotidien en sont, pour l'instant, les concepts moteurs.

Des pigments ou poudres, des objets usuels, des tôles ondulées usagées pourraient s'assembler en environnement aussi rassurant qu'oppressant.

Aussi un temps de résidence oblige à sortir de sa zone de confort ; alors il faut être que plus vigilant de la rencontre avec un territoire nouveau ; aussi j'essaierai de rester attentif aux petites formes qui pourraient naître de cette mise en situation.

Les rencontres avec l'artiste

Afin de sensibiliser et de partager ce projet de résidence avec chacun, plusieurs rendez-vous seront organisés :

- ▶ Une rencontre pédagogique entre l'artiste et les élèves de la maternelle.
- ▶ Un moment avec les habitants pour échanger avec Jean Bonichon sur sa pratique artistique.

Pour toutes informations :

▶ champlibrechanonat@gmail.com

Les travaux se déroulent comme prévu dans un calendrier maîtrisé.

Les ouvrages de décroûtage et la pose d'un enduit en mortier de chaux viennent d'être réalisés sur les façades Nord, Est et Ouest. La façade Sud (coté vallée) quant à elle a été finalisée au moyen d'un jointement au mortier de chaux.

La phase rénovation des évacuations des eaux pluviales débute. Il restera, aux beaux jours, à effectuer la reprise en couleur des enduits des trois façades ainsi que la restauration de la porte d'entrée.



RECONNAISSONS, ADMIRONS ET SAUVONS LES ORCHIDÉES DE NOS PELOUSES



La France compte environ 160 espèces d'Orchidées sauvages dont environ 50 dans le Puy-de-Dôme et une quinzaine sur notre commune, suite aux déclarations auprès de la Société Française d'Orchidophilie d'Auvergne (SFOA). La moitié sont des espèces forestières, l'autre moitié vivent sur les pelouses argilo-calcaires de notre commune, quelques espèces sont mixtes (forêt ou pelouse).

Je me suis engagé récemment dans leur recensement, pour suivre l'évolution des sites connus et en découvrir de nouveaux. J'ai ainsi repéré plusieurs espèces sur ma pelouse, chez d'autres habitants ainsi que sur des terrains communaux.

Avec la Municipalité nous avons pris des mesures de protection en 2017, mais le mauvais temps a détruit leurs feuilles et empêché leur floraison. Vivaces, les orchidées sont réapparues cet hiver et nous espérons les voir enfin fleurir pour les identifier avec certitude.

Ces plantes sont détruites par les cultures. Les pelouses anciennes des particuliers constituent un refuge précieux pour ces espèces fragiles, en diminution et qui méritent une protection.

Aussi je lance un appel aux propriétaires de pelouses pour rechercher et me signaler les plants d'orchidées présents.

Ils se présentent en hiver sous forme de rosettes de feuilles plaquées au sol (photos). La rosette prépare la floraison qui survient au printemps. La tonte des pelouses les empêche donc de fleurir et nous ne pouvons alors les admirer.

Après floraison, la fleur fait des graines, puis l'ensemble sèche et disparaît tout l'été. À l'automne ou au début de l'hiver, les feuilles repoussent pour entamer un nouveau cycle.

Aucune contrainte ne sera liée à vos signalements. L'objectif est le recensement des plantes, et une identification fiable, si elles fleurissent. La floraison dure de 10 à 20 jours.

Ces plantes sont fragiles et détruites par les engrais, les pesticides, l'arrachage et la transplantation sans connaissances particulières sur leur biologie.

Étant disponible, je peux venir vous aider à les reconnaître, les compter, et vous conseiller sur la conduite à tenir en matière de tonte et de protection.

Si des personnes sont intéressées, j'organiserai une réunion d'information pour présenter plus longuement ces orchidées, les espèces locales, comment les aider à subsister, voire à se développer y compris chez vous. C'est à la portée de tout propriétaire appréciant les fleurs.

Les quatre orchidées de ma pelouse



Rosette et fleur : d'ophrys abeille (*Ophrys apifera*)



D'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)



LA GESTION DES BIEFS



Lors de l'assemblée générale de la société de pêche, la question de la gestion des biefs a été abordée par le Président.

Voici un rappel de quelques notions que tout propriétaire de bief doit connaître :

- ▶ Le droit que tout riverain possède sur le cours d'eau qui traverse ou borde sa propriété, défini comme étant le "droit de riveraineté", est le droit à un usage "préférentiel" de l'eau (et non un droit de propriété) ; le riverain est en outre tenu de restituer l'eau - non polluée - à son cours ordinaire.
- ▶ Creusé de la main de l'homme pour le service du moulin ou pour l'irrigation, ou encore pour alimenter un étang, le bief et ses francs-bords (ou rives), sauf mention contraire, est un accessoire du moulin, des parcelles irriguées ou de l'étang. Bien immobilier ayant la nature de propriété privée, il est présumé appartenir au propriétaire du moulin, des parcelles irriguées ou de l'étang, qui doit en contrepartie l'entretenir (curage, prévention d'inondations, etc.) et préserver la faune aquatique.
- ▶ Le propriétaire bénéficie d'une servitude de passage et de dépôt des produits de curage sur les rives de son bief lorsque celui-ci traverse des terrains appartenant à des tiers.
- ▶ Le droit de pêche appartient au(x) riverain(s) propriétaire(s) pour tout ce qui est bief et canaux. Toutefois ce droit ne peut s'exercer sans acquitter les taxes piscicoles nationales, ainsi qu'une cotisation éventuelle auprès d'une association agréée ou privée de pêche, lorsque le droit de pêche lui a été concédé par l'intermédiaire d'un bail. Souvent, la pêche est interdite dans les biefs par les associations agréées.
- ▶ Le riverain est tenu de préserver l'équilibre du milieu aquatique et de ne pas porter atteinte à la vie piscicole du cours d'eau.
- ▶ L'eau est un bien commun à tous, et son usage est réglementé. « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » (Article L210-1 du code de l'Environnement).

Pour l'entretien et l'usage des biefs qui desservent plusieurs propriétés, une association (ou syndicat) peut utilement être constituée pour prendre les mesures utiles à la pérennité du bief.

En conclusion, si des travaux sont à envisager dans un bief ou sur le lit majeur du cours d'eau, il faut avant tout contacter les services de la Police de l'eau (Etat - Préfecture) qui veillent au respect des réglementations, assure des missions de préservation de la vie piscicole, mais aussi un rôle de conseil sur les erreurs à éviter et la procédure à respecter : celle-ci peut être variable selon la catégorie du cours d'eau, la saison, la nature des travaux, etc..



D'orchis bouc
(*Himantoglossum hircinum*)



L'orchis « homme-pendu »
(*Orchis anthropophora*)



N'hésitez pas à me contacter

▶ Henri Laveran,

04 73 87 50 43 ou 06 01 77 85 29 - henri.laveran@orange.fr

Membre de la SFOA

Président de la Société de Pêche « la Chanonatoise »

ASSOCIATION RIZOLLES ENVIRONNEMENT SANTÉ

POUR NOTRE SANTÉ À TOUS, NON AUX RELAIS ÉMETTEURS SITUÉS À MOINS DE 500 M
 » DES HABITATIONS » DES ÉCOLES » DES CRÈCHES » DES LIEUX DE TRAVAIL



Tous les jours, nous subissons les désagréments, très préoccupants d'un point de vue sanitaire et navrant d'un point de vue esthétique, des antennes relais téléphoniques implantées sur notre commune comme cette tour de 35 m de haut implantée par ORANGE sur la commune de Romagnat en limite de la commune de Chanonat et visible sur les hauteurs de Jussat, et la 2^e par SFR implantée sur les hauteurs du Bourg.

RIZOLLES ENVIRONNEMENT SANTÉ (RES) existe encore...

De mars 1999 à juillet 2001, les habitants de Chanonat se sont rapidement constitués en association (RES) pour s'opposer à la construction d'un pylône à proximité immédiate du village de Jussat. À l'époque, le Maire de Chanonat, l'architecte des bâtiments de France, la DRIRE, interpellent le maire de Romagnat et l'opérateur Orange.

En juillet 2001, les habitants se préoccupent des effets sanitaires, certains se plaignant de surpression dans les oreilles, et autres acouphènes que les spécialistes consultés attribuent à des « pics de hautes fréquences ». Ils prennent alors conscience que le préjudice esthétique se double d'un problème de santé publique et établissent une relation possible entre l'implantation de cette station de radiotéléphonie et l'apparition de certains troubles: céphalées, migraines, troubles du sommeil, tremblements nerveux, troubles du rythme cardiaque.

Hélas, ni la requête en justice, en 2001, de la commune de Chanonat, ni la mobilisation des habitants n'auront raison de l'opérateur Orange et alors

que le contrat prend fin en 2012, les membres de l'association apprennent que ledit contrat est renouvelé pour 9 ans!!!

Depuis, d'autres antennes voient le jour, souvent sans concertation préalable ni étude d'impacts sanitaires, esthétiques ou environnementaux et dans un périmètre très proche des habitations et lieux publics à Beaumont, Vertaizon, Blanzat, Clermont-Ferrand, Monton...

Nous vous proposerons de participer à la vie de l'association chanonatoise RES pour défendre nos intérêts locaux.

... Naissance d'un collectif « ONDES CITOYENNES »

Plusieurs associations, dont RES, se sont réunies, le vendredi 8 décembre 2017, à Beaumont, en présence d'élus, avec le concours de Maître SEILLAN, avocat au barreau de Paris, représentant les intérêts des riverains de plusieurs communes du Puy-de-Dôme, dans l'objectif d'une tentative de conciliation amiable avec les opérateurs (Bouygues, Télécom, Free Mobile, Orange, SFR) et deux exploitants de supports téléphoniques (Synerail, TDF).

Face à la politique de « la chaise vide » de ces opérateurs il est décidé de nous organiser en association et de faire entendre nos exigences. C'est ainsi qu'est né le collectif « Ondes citoyennes ».

Venez nombreux vous informer et débattre le 7 mars 2018 à 19h à la salle de loisirs de Chanonat

Contact

» Robert PEPEY,

32 chemin de Rizolle - Jussat - 63450 Chanonat

04 73 84 92 58 - 06 70 44 52 35

robert.pepey@wanadoo.fr



La chapelle Notre Dame de l'arbre.

ÉTAT CIVIL

Naissances:

ROUGERON Léana, Chanonat, le 24 octobre 2017

PAUNET Milo, Varennes, le 14 novembre 2017

Décès:

RONGIER Jeannine veuve CHAPAD, Chanonat, le 6 octobre 2017

DEHAN Monique veuve NORMANDIN, Jussat, le 20 octobre 2017

BLANQUET Irène épouse MICHEL, Jussat, le 4 janvier 2018

ASTIER René, Jussat, le 19 janvier 2018

SALLAS Suzanne épouse GIRAUD, Chanonat, le 3 février 2018

RÉUNION D'ÉCHANGES



AUTOUR DES RYTHMES SCOLAIRES

■ **Le 9 mars 2018, à 20 h** à la Mairie de Chanonat

Sont invités: les parents, les enseignants, les délégués départementaux de l'Éducation Nationale, les agents communaux intervenant dans les écoles, les élus et toute personne s'intéressant au sujet des rythmes de l'enfant/rythmes scolaires.

Ateliers participatifs... la suite

IL S'AGIT D'ALLER PLUS LOIN: après les premiers travaux validés par le conseil municipal, les propositions des ateliers participatifs passent au stade des fiches-actions avec la participation active des habitants de la commune!

C'est une manière d'impliquer tout un chacun dans la vie locale et de permettre aux habitants d'avoir un rôle actif, non plus dans la plainte comme c'est trop souvent le cas, mais dans un positionnement de citoyen actif et responsable.

IL VOUS EST PROPOSÉ, DANS UN PREMIER TEMPS, **8 ATELIERS** ISSUS DES PRÉCÉDENTES RÉFLEXIONS.



■ **ATELIER 1: « Covoiturage et auto-stop organisé »**

- Animation: Emmanuel BUC et Audrey BOUARD
- Lieu: maison des associations à Chanonat



■ **ATELIER 2: « Création de voies de transport doux dans les villages »**

- Animation: Marie VALDOVINOS et Antoinette MERCIER
- Lieu: maison des associations à Chanonat



■ **ATELIER 3: « Élaboration d'un plan de circulation et d'un plan de stationnement dans le bourg de Chanonat »**

- Animation: Yves BERTHON et Daniel THOMAS
- Lieu: Mairie



■ **ATELIER 4: « Création de chemins de randonnée entre les 3 villages »**

- Animation: Roland BONJEAN et Jean-Paul DURAND
- Lieu: salle du Pitchou à Varennes



■ **ATELIER 5: « Projet de marché et de commerces sur la commune: où, quand, comment? »**

- Animation: Sophie BOUVIER et Anne-Marie GOURDON
- Lieu: Mairie

■ **ATELIER 6: « Quel projet pour l'ancienne école de Jussat? »**

- Animation: Nathalie RONGEN et Julien Brunhes
- Lieu: salle de classe de l'école de Jussat



■ **ATELIER 7: « Projet d'aménagement de la zone sud de l'école élémentaire (parking Tassy) »**

- Animation: Pierre FARGES et Bruno Ribière
- Lieu: Mille Club à Chanonat



■ **ATELIER 8: « Programme d'amélioration du bâti ancien »**

- Animation: Nadège FOURNIER et Séverine RENAULT
- Lieu: Mairie



Le rôle des animateurs est de préparer les documents utiles à la réflexion, de faciliter l'expression de chacun pendant l'atelier, de faire en sorte qu'un compte rendu soit réalisé et de construire un planning du travail nécessaire à l'aboutissement du projet.

Nous souhaitons en effet que les ateliers puissent participer de façon active (journées citoyennes...) à la mise en œuvre, quand c'est possible, des aménagements proposés qui auront été validés par le conseil municipal.

◀ **BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER AVANT LE 3 MARS 2018:** par mail mairie-chanonat@wanadoo.fr ou en envoyant ou déposant le bon de participation à la mairie ou chez un élu municipal.

Prénom:

NOM:

Adresse:

N° de portable ou fixe:

Email:

Participera à:

- | | | |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Atelier 1 | <input type="checkbox"/> Atelier 2 | <input type="checkbox"/> Atelier 3 |
| <input type="checkbox"/> Atelier 4 | <input type="checkbox"/> Atelier 5 | <input type="checkbox"/> Atelier 6 |
| <input type="checkbox"/> Atelier 7 | <input type="checkbox"/> Atelier 8 | |

8 ATELIERS LE MÊME JOUR à partir de 9h
le samedi 10 mars 2018